



Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 038-213805161-20260206-26DEC004-AU

décision du maire

N°26DEC004

04 février 2026

Pôle ressources
Service juridique

Signature de plusieurs avenants au marché n°2025T03 « TRAVAUX DE CREATION D'UN ELEVATEUR POUR L'HOTEL DE VILLE » - LOTS 2 ET 4

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pages :
1/1

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Pièce jointe :
Avenants

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le lot n°2 « Charpente métallique » du marché n°2025T03 relatif aux travaux de création d'un élévateur pour l'hôtel de ville, notifié le 07/07/2025 à l'entreprise CHARLY SERRURERIE,

Télétransmis en
préfecture le :

Vu le lot n°4 « Elévateur » du marché n°2025T03 relatif aux travaux de création d'un élévateur pour l'hôtel de ville, notifié le 07/07/2025 à l'entreprise ERMHES,

Vu les projets d'avenant,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant les différents retards imprévus dû à la programmation des spectacles de la salle de la Faïencerie qui ne permet pas l'intervention de plusieurs entreprises en même temps ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire de formaliser par avenant la prolongation du délai global d'exécution du marché du temps nécessaire au complet achèvement des travaux pour les lots 2 et 4 ;

Considérant que le délai d'exécution des travaux initialement porté de 4 mois (dont un mois de période de préparation) à compter de la notification du marché aux titulaires est prolongé jusqu'au 13/03/2026 ;

Décide

Article 1 : de signer :

- l'avenant n°2 au lot n° 2 « Charpente métallique » du marché de « Travaux de création d'un élévateur pour l'hôtel de ville » relatif à la prolongation du délai global d'exécution du marché avec l'entreprise **CHARLY SERRURERIE SAS, Z.A l'Ila, 38220 LIVET**



- l'avenant n°2 au lot n° 4 « Elevateur » du d'un élévateur pour l'hôtel de ville » relatif à la prolongation du délai global d'exécution du marché avec l'entreprise **ERMHES, 23 rue Pierre et Marie Curie, BP 20408, 35504 VITRE**

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Pages :
2/2

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler